

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

PERSONNE MAJEURE

RENOUVELLEMENT / PERTE OU VOL

- L'ancienne carte d'identité ou l'ancien passeport
- Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (Gendarmerie / Police Nationale)
- Si perte ou vol : un acte de naissance de moins de 3 mois + autre justificatif avec photo
- Timbre fiscal (voir tableau ci-dessous)
- 2 photos d'identité récentes (**moins de 6 mois**) et identiques
- Dates et lieux de naissance des deux parents
- Justificatif de domicile : facture de moins de 3 mois / avis d'impôts (habitation / foncier / revenus)

Vous êtes majeur et vous n'avez pas de justificatif à votre nom :

Justificatif de domicile + copie de la pièce d'identité de l'hébergeur + attestation d'hébergement

**L'ATTESTATION DE DOMICILE D'EDF
N'EST PAS ACCEPTÉE PAR LA
PRÉFECTURE**

PERSONNE MINEUR (PIÈCES COMPLÉMENTAIRES)

PRÉSENCE OBLIGATOIRE LORS DE LA DEMANDE ET A PARTIR DE 12 ANS LORS DE LA REMISE

- Livret de famille et si première demande : acte de naissance de moins de 3 mois
- Carte d'identité des deux parents et autorisation de délivrance du titre d'identité par le parent absent

Si parents vivant séparés :

- Copie du jugement de garde
- Un justificatif de domicile par parent

TARIFS TIMBRES FISCAUX : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Possibilité de faire une pré-demande en ligne (CNI et passeport) :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Carte d'identité en cas de perte ou vol	25 €
Passeport à partir de 18 ans	86 €
Passeport moins de 18 ans	42 €
Passeport moins de 15 ans	17 €



UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Téléphone : 04.92.24.40.04

Mail : accueil@monetier.com